



Trajet en cas de séparation

Par **Stéphanie 13**, le **07/07/2021** à **17:46**

Bonjour je me suis séparée en mai 2018 nous avons une fille. Je suis retournée dans le sud avec notre fille. Nous sommes en attente du jugement qui doit payer et faire les trajets svp. Merci d'avance. Cordialement

Par **youris**, le **07/07/2021** à **20:13**

bonjour,

je suis surpris que depuis 2018, vous n'ayez pas eu de décision du JAF.

en principe, c'est le parent qui s'est éloigné volontairement qui doit supporter les conséquences de cette situation donc payer les frais dus à cet éloignement.

salutations